

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET CAS

Echelle : 1/5 000°

Projet de P.L.U. arrêté le 31 juillet 2008


Enquête publique du 9 juillet au 10 août 2009

Approbation le 26 novembre 2009

5.2

Bureau d'études UrbaDoc
56, Avenue des Minimes
31 200 TOULOUSE
05.34.42.02.91
urbadoc@free.fr

Le bureau d'études ETEN Environnement déconseille la mise en place de filtres à sable horizontaux pour des raisons de réalisations, de performances épuratoires et de longévité. Nous orienterons plutôt le pétitionnaire vers la réalisation d'un filtre à sable vertical drainé avec une pompe de relevage en sortie de filtre dans le cas où l'exutoire à atteindre serait peu profond.



Légende Assainissement

Carte des dispositifs préconisés par GEO-RS en Août 2000 :

- Tranchée filtrante - superficie 1500m²
- Filtre à sable horizontal drainé - superficie 2500m²
- Filtre à sable vertical drainé - superficie 2500m²

Carte des dispositifs préconisés par ETEN Environnement :

- Filtre à sable vertical drainé
- Filtre à sable vertical drainé étanché ou terre

Tout le territoire communal est en assainissement non collectif

Légende Générale :

- Zonage étudié par GEO-RS en Août 2000
- Zonage étudié par ETEN Environnement lors du complément d'Avril 2009
- Fossé routier et sens d'écoulement
- Fossé mère et sens d'écoulement
- Fossé routier avec rejet diffus (absence d'exutoire défini)
- Départ fossé routier
- Pententes naturelles
- Ruisseau

Aptitude des sols à l'assainissement autonome	Favorable en raison de la perméabilité	Peu favorable en raison de la faible perméabilité	Peu favorable en raison d'une nappe d'eau proche
	<p>Système par infiltration :</p> <p>TRANCHÉES D'ÉPANDAGE</p> <p>Les tranchées d'épandage à faible profondeur reçoivent les eaux usées domestiques prétraitées. Le sol en place est utilisé comme système épurateur et comme moyen dispersant, à la fois en fond de tranchées d'épandage et latéralement.</p> <p>Les conditions suivantes doivent être remplies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sol perméable : limoneux ou à dominante sableuse. Les tranchées d'épandage sont interdites dans un sol à dominante argileuse, fissuré ou perméable en grand. - Sol présentant une profondeur d'au moins 0,7 à 1 m sans horizon hydromorphe, rocheux, compact ou fissuré. - Profondeur de la nappe phréatique supérieure à 1,2 m - Pente de terrain inférieure à 2%. Si la pente est comprise entre 2 et 10%, les tranchées pourront être disposées perpendiculairement à la pente. <p>Il est fortement recommandé de réaliser plusieurs tests de perméabilités (méthode Porchet - 4h de</p>	<p>Système par filtration :</p> <p>FILTRE À SABLE VERTICAL DRAINÉ</p> <p>En raison de sa faible perméabilité, du sable lavé est utilisé comme système épurateur et le milieu hydraulique superficiel comme moyen d'évacuation des eaux traitées.</p> <p>La mise en place d'un filtre à sable vertical drainé est donc conseillée.</p> <p>La perte de charge est importante (> 1 m) : le dispositif nécessite donc un exutoire compatible (dérivée). Dans le cas contraire, une pompe de relevage sera nécessaire en sortie de filtre à sable afin de remonter les eaux traitées.</p> <p>L'implantation de maisons neuves devra tenir compte des contraintes de rejet et prévoir une hauteur de plancher bas suffisante pour éviter l'installation d'une pompe.</p> <p>L'accès à un exutoire étant primordial pour l'installation de ce type de dispositif de traitement, il sera parfois nécessaire d'agrandir et d'entretenir le réseau de fossés présents sur la commune (création) afin de permettre l'implantation de nouvelles habitations assainies de façon individuelle.</p>	<p>Système par filtration :</p> <p>TERRE NON DRAINÉ</p> <p>Le terre est un dispositif hors sol non drainé, qui nécessite généralement le relevage des eaux prétraitées. Il utilise le sable (voir XP DTU 64.1 P1-2) comme système épurateur et le sol comme milieu dispersant (système d'infiltation). Il peut s'appuyer sur une pente, ou être hors sol.</p> <p>Ce type de dispositif nécessite des précautions de conception et de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la stabilité des terres et les risques d'affoulement.</p> <p>Sa mise en œuvre est délicate : imperméabilisation difficile des parois du terre. Il convient de s'assurer de la perméabilité du sol à la base du terre. Dispositif utile comme palliatif pour les réhabilitations en zones inondables.</p> <p>La mise en place d'une telle filière, nécessite généralement un relevage des effluents prétraités (pompe).</p>
Dispositif préconisé	<p>SOL PERMEABLE</p> <p>le sol naturel en place</p> <p>infiltration des eaux traitées dans le sol naturel</p>	<p>SOL TRÈS PEU PERMEABLE</p> <p>rejet traités vers exutoire (autorisation)</p>	<p>NAPPE D'EAU PROCHE</p> <p>Arrivée des effluents prétraités</p> <p>infiltration des eaux traitées en fond de fouille si le sol superficiel le permet</p>
Évacuation des eaux après épuraton	Infiltration des eaux traitées dans le sol naturel	Réseau superficiel à écoulement permanent ou fossé pluvial à entretenir ou à créer	Infiltration des eaux traitées en fond de fouille si le sol superficiel le permet